

Liste de contrôle pour la préinscription d'un(e) enfant

Veillez à apporter les documents suivants lors de la préinscription de votre enfant à l'école.

- Un document permettant de vérifier l'âge de votre enfant (certificat de naissance, passeport, certificat de baptême de l'enfant)
- Les feuilles de vaccination de votre enfant (si disponibles),
- Le dernier bulletin scolaire/relevé de notes de votre enfant (si disponible) et
- Deux justificatifs de domicile parmi les documents ci-dessous :
 - Contrat de bail (lease agreement), acte d'achat (deed) ou contrat/facture de prêt immobilier (mortgage statement) pour le logement ;
 - Une facture (de gaz ou d'électricité) portant le nom du(de la) résident(e) et l'adresse de son domicile émise par l'une des entreprises de services publics comme National Grid ou Con Edison — qui doit dater de moins de 60 jours ;
 - Une facture pour les services du réseau câblé issue pour la résidence, qui doit indiquer le nom du parent et l'adresse du domicile et être datée de moins de 60 jours ;
 - Un document ou une lettre sur papier à en-tête d'une agence publique fédérale, d'État ou locale, comme les services fiscaux (IRS), le Service logement de la Ville (City Housing Authority), le Bureau fédéral pour la réinstallation des réfugiés, l'Administration des ressources humaines, l'Administration des services à l'enfance (ACS) ou d'un sous-traitant de l'ACS indiquant le nom et l'adresse du(de la) résident(e) — et datant de moins de 60 jours ;
 - Un avis d'imposition récent des taxes foncières pour le logement ;
 - Une facture d'eau pour le logement — datant de moins de 90 jours ;
 - Une quittance de loyer indiquant l'adresse du logement — datant de moins de 60 jours ;
 - Une pièce d'identité délivrée par l'État, la ville ou d'autres autorités gouvernementales (y compris une carte IDNYC). Elle doit être en cours de validité et indiquer l'adresse du logement ;
 - Un formulaire des taxes sur les revenus pour l'année civile précédente ;
 - Un permis de conduire ou d'apprenti conducteur (learner's permit) en cours de validité, délivré par les autorités officielles de l'État de New York ;
 - Un document officiel de paie, émis par un employeur, notamment un talon de chèque de paie indiquant l'adresse personnelle, un formulaire pour le prélèvement des impôts ou un bulletin de salaire (une lettre à en-tête de l'employeur ne sera pas acceptée) —. Il doit indiquer l'adresse du logement et dater de moins de 60 jours ;
 - Des documents relatifs à une inscription sur les listes électorales indiquant le nom du parent et l'adresse du domicile ;
 - Des documents d'adhésion en cours de validité accordés en fonction du lieu de résidence (association de résidents d'un quartier par exemple), qui indiquent le nom du parent et l'adresse du domicile ;
 - Une pièce justificative des droits de garde sur l'enfant, notamment, entre autres, les décisions judiciaires de droit de garde ou les documents de tutelle délivrés dans les 60 jours précédents et indiquant le nom de l'élève et l'adresse de son domicile.

Informations pour les élèves en logement temporaire

Les élèves en logement temporaire (Students in Temporary Housing - STH), reconnus comme tels par la loi McKinney-Vento, n'ont pas à présenter de documents (notamment l'adresse ou documents prouvant l'âge ou carnet de vaccinations) pour s'inscrire. Les écoles sont tenues de préinscrire l'élève provisoirement et ensuite de collaborer avec la personne désignée par le DOE pour s'occuper des cas des élèves en logement temporaire afin d'obtenir les documents adéquats.